



**PÉRIODE D'INFORMATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE  
Réaménagement du terminal numéro 5 au port de Baie-Comeau par la  
Corporation de gestion du port de Baie-Comeau (CGPBC)**

--

**Précisions supplémentaires suivant la séance d'information publique  
du 21 juillet 2026**

**Question 1**

**Les coûts de construction ayant été présentés, qu'en est-il des coûts d'exploitation prévus?  
Une augmentation est-elle à prévoir?**

**Réponse**

Le modèle d'affaire du projet est basé sur un partage des coûts d'exploitation entre la CGPBC et l'exploitant portuaire qui louera les installations. Pour cette raison, les coûts d'exploitation pour la CGPBC sont relativement modestes et sont principalement composés des assurances, de l'entretien et des réparations, des taxes municipales et de certaines charges administratives. Ces dépenses sont calculées selon des paramètres établis (notamment 0,78 % de la valeur des actifs pour les assurances et 0,5 % pour l'entretien et les réparations) et une indexation annuelle de 3 % est appliquée.

Ainsi, une augmentation graduelle des coûts d'exploitation est prévue au fil des ans, mais il s'agit essentiellement d'une hausse liée à l'inflation et à l'évolution normale des dépenses d'exploitation, et non d'une augmentation importante ou exceptionnelle attribuable au projet lui-même.

**Question 2**

**Quelles sont les mesures qui seront mises en place pour limiter la propagation des poussières?**

**Réponse**

Durant la phase de construction, les poussières susceptibles d'être générées proviendront principalement de la manipulation de sable, de terre et d'autres matériaux granulaires. Ce type de particules est, de façon générale, relativement grossier et tend à se déposer à proximité des zones de travail.

La CGPBC exigera, par le biais des documents d'appel d'offres et des contrats de construction, que l'entrepreneur mette en œuvre des mesures de contrôle adaptées, notamment :

- L'arrosage des matériaux granulaires et des aires de travail lorsque nécessaire;
- La surveillance des amas de matériaux afin de limiter l'envol de poussières;
- La réduction ou l'interruption des opérations de manutention lors d'épisodes de vents soutenus;
- L'application des mesures prévues dans le plan des mesures d'urgence, incluant l'arrêt des travaux et la sécurisation du chantier en cas de tempête annoncée.

Durant la phase d'exploitation, la CGPBC exigera des exploitants du terminal qu'ils présentent les mesures prévues pour prévenir les émissions de poussières. Selon la nature des marchandises manutentionnées et, au besoin, à la suite d'une évaluation des risques, une étude de dispersion atmosphérique pourrait être demandée.

Advenant l'apparition d'une problématique de poussières ou la réception de plaintes en lien avec les activités du terminal, la CGPBC pourrait installer une station de surveillance de la qualité de l'air dans le secteur concerné afin d'évaluer les concentrations observées et de déterminer si elles sont attribuables aux opérations portuaires. Si une problématique était confirmée, la CGPBC travaillerait avec l'exploitant concerné à la mise en place de mesures correctives appropriées, telles que l'amélioration de l'étanchéité des convoyeurs ou le recouvrement des matériaux.

### **Question 3**

**Est-ce qu'une modélisation permet d'évaluer la propagation de la poussière?**

### **Réponse**

Aucune modélisation de dispersion atmosphérique des poussières n'a été réalisée à ce stade pour l'exploitation du terminal no 5. Cette décision s'explique par le fait que la nature des marchandises qui y transiteront, les volumes manutentionnés ainsi que les méthodes de transbordement ne sont pas encore connus avec suffisamment de précision.

Parmi les marchandises actuellement envisagées, le grain et les granules de bois représentent les principales sources potentielles de poussières. Les opérations de transbordement se dérouleraient toutefois sur de courtes distances, entre le navire et le futur bâtiment d'entreposage. Les émissions pourraient notamment provenir des convoyeurs utilisés pour la manutention, mais la faible distance de transfert et l'entreposage à l'intérieur du bâtiment contribueraient à limiter la dispersion.

La construction du bâtiment d'entreposage permettra également de réduire considérablement le recours à l'entreposage extérieur. Lorsqu'un entreposage extérieur prolongé est requis, la CGPBC exigera que les matériaux soient recouverts de façon adéquate afin de limiter leur exposition au vent.

Dans le cas du graphite en flocons, la matière est généralement transportée et manipulée dans des contenants étanches spécialement conçus à cette fin. Aucune émission significative de poussières n'est donc anticipée dans les conditions normales d'exploitation.

#### **Question 4**

**Est-il possible de présenter une mise à jour des démarches relatives aux compensations pour l'habitat du poisson et les milieux hydriques?**

#### **Réponse**

Le tableau 10.1 de l'étude d'impact sur l'environnement présente les sites potentiels évalués pour la compensation des impacts sur l'habitat du poisson.

L'objectif de la CGPBC est d'harmoniser les exigences de compensation des autorités fédérales et provinciales, soit celles du ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) pour l'habitat du poisson et celles du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour les milieux hydriques, afin de mettre en place une mesure compensatoire intégrée.

Les prochaines étapes consistent à déposer une demande d'examen auprès du MPO afin de préciser les modalités d'autorisation applicables au projet de réfection du Terminal 5 et de discuter des options de compensation envisageables. À la suite de ces échanges, un plan compensatoire conceptuel pourra être élaboré et soumis aux autorités compétentes.

La CGPBC poursuivra également ses démarches de consultation auprès de la communauté et des organismes concernés tout au long du processus. À cet égard, des échanges sont notamment prévus avec des organismes actifs dans ce domaine, tel que le Comité ZIP de la Rive-Nord de l'Estuaire.

#### **Question 5**

**Est-il possible d'obtenir davantage d'information sur les plans et devis concernant le réaménagement sécuritaire des accès pour les cyclistes et les piétons ?**

#### **Réponse**

Lorsque les plans seront prêts pour être revus concernant le réaménagement des accès, une communication sera faite envers la Corporation Véloroute des Baleines afin de poursuivre la collaboration.